

# vivrr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 16 – Avril 2017

## Infos

### ✉ Mairie

☎ 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr  
http://www.saint-augustin-des-bois.fr

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedis 1<sup>er</sup> et 22 avril 2017 de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

### 📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

### 🕒 Horaires d'ouverture :

De 17h à 18h30 le mercredi

De 16h45 à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

### Collecte des ordures ménagères :

Mercredis 5 et 19 avril

### ☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 02.41.33.16.33 - Pharmacie de garde : 32.37



Suivez notre commune sur Facebook [www.facebook.com/saintaugustindesbois49/](http://www.facebook.com/saintaugustindesbois49/)

## L'édito de Virginie Guichard

Chers Augustinoises et Augustinois,

Dans les semaines à venir, chacun des électeurs va être appelé à voter. Voter, comme nous le rappelle la racine latine du mot, c'est avant toute chose manifester un vœu, pour soi, pour la collectivité. C'est manifester son opinion, sa volonté ou un choix lors d'une consultation, en vue d'une élection, d'un référendum ou d'une prise de décision.

Vos élus municipaux vont début avril être appelés à se prononcer sur le budget de la commune. Celui qui a été réalisé en 2016 et celui qui réglera nos dépenses de 2017. Ces deux budgets montrent que les efforts de rigueur réalisés depuis 2015 portent leurs fruits : le fonctionnement des services est assuré, la remise en état de nos équipements se poursuit, la capacité à rembourser notre endettement, qui restera pour longtemps important est assurée. Nous proposerons aux élus de poursuivre cet effort de rigueur afin de désormais contenir la pression fiscale. Pour 2017, je vous rappelle tout de même que nous avons supprimé les abattements supplémentaires pour les enfants à charge.

Nous n'avons pas augmenté la pression fiscale mais, vous le constaterez, les taux communaux ont augmenté... Ce paradoxe est lié à un choix proposé à tous les conseils municipaux de notre nouvelle communauté de communes : celui de se doter tout de suite de taux intercommunaux uniques, de Miré à Saint Augustin en assurant une "neutralité" pour les contribuables. En clair, ce que la commune prélèvera en plus sera compensé par ce que la communauté de communes prélèvera en moins. Les taux communaux vont monter mais ceux de l'intercommunalité vont baisser.

C'est un choix d'équité et de solidarité mais cela ne va pas forcément de soi : il y a d'autres méthodes, d'autres choix possibles mais ils amènent à créer artificiellement des gagnants et des perdants. Or, ce n'est pas le vœu que nous formons pour notre nouvelle collectivité. Notre choix, c'est celui de la solidarité.

Nous consacrerons le prochain bulletin à ces éléments de budget communal que vous pourrez aussi retrouver sur le site Internet de la commune. La transparence mais aussi vos avis et suggestions, sont pour nous essentiels. Nous vous souhaitons citoyens actifs, vigilants et exigeants.

Nous vous souhaitons aussi mobilisés pour les deux scrutins qui vont rythmer ce printemps : les élections présidentielles et législatives. A vos vœux, à vos opinions... que chacun puisse choisir, s'exprimer pour soi et pour ce qui fait notre collectif. Rendez-vous le 23 avril dans votre bureau de vote.

Bien à vous et bonne lecture.

## **Compte-rendu sommaire des derniers conseils municipaux**

*Les comptes-rendus de séances des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la mairie rubrique « Municipalité ».  
Vous pouvez également vous adresser à l'accueil de la mairie.*

### **Arrêt de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'Anjou Bleu :**

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur l'arrêt du Scot de l'Anjou bleu, par délibération du Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen en date du 14 décembre 2016.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'arrêt de projet du Scot de l'Anjou bleu. Mais il tient toutefois à exprimer deux remarques : d'une part sur la crainte que la commune ne soit enfermée entre deux polarités au niveau du développement de l'habitat, et d'autre part sur la constatation que la tranche n°2 du lotissement du Clos du Verger n'est pas intégrée dans l'enveloppe urbaine du Scot.

### **Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (loi ALUR)**

La loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) prévoit un transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme aux Communautés de communes qui n'ont pas cette compétence le 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédents le terme du délai d'applicabilité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou
- de demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

### **Convention de mise à disposition de locaux et terrains à l'ALSH « le Bois enchanté » pour les mercredis après-midi de mars à juillet 2017**

L'association d'accueil de loisirs intercommunal « Le Bois enchanté » organise en gestion propre des activités éducatives et récréatives pour les enfants et les jeunes de 3 à 14 ans.

En juillet 2016, une antenne de l'accueil de loisir intercommunal s'est ouverte à Saint-Augustin-des-Bois, un projet d'accueil les mercredis après-midi en 2017 avait déjà été envisagé.

Lors de son Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2016, l'association « Le Bois Enchanté » a validé l'ouverture de l'antenne à Saint-Augustin-des-Bois les mercredis après-midi du 1<sup>er</sup> mars au 5 juillet 2017.

La commune va par conséquent signer une convention avec l'ALSH pour mettre à sa disposition les bâtiments, terrains et matériels communaux pour l'accueil des jeunes les mercredis après-midi.

Cette convention stipule les modalités d'interventions et les règles financières applicables.

Un loyer de 612,42 € sera versé par l'ALSH pour la mise à disposition des locaux communaux sur la période concernée.

### **Création aire de jeux – demande de subventions**

1. Il est proposé au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2017 de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Le financement de l'opération s'établit sur un montant prévisionnel de 15 000 € HT de travaux, lesquels seraient éligibles à la DETR, conformément à la lettre-circulaire de la Préfecture en date du 09/02/2017 (solidarité, santé, sport, culture : aire de jeux pour enfants), le taux de financement se situant entre 25 à 35 % plafonné à 525 000 €.

La commune de Saint Augustin des Bois sollicite une subvention au titre de la DETR pour un montant de 5 250 € soit 35% du montant HT des travaux de création de l'aire de jeux.

2. Il est proposé au Conseil Municipal de présenter un dossier de demande réserve parlementaire 2017 auprès de Madame Bouchoux. Le financement de l'opération s'établit sur un montant prévisionnel de 15 000 € HT de travaux.

La commune de Saint Augustin des Bois sollicite une demande de réserve parlementaire pour un montant de 3 500 € soit 23% du montant HT des travaux de création de l'aire de jeux.

**Prochain conseil : le mardi 11 avril à 20h30 à la salle annexe de la mairie**  
**Vote du budget 2017**

## Informations diverses

### Création d'une aire de jeux – avancement du projet

Nous avons reçu, courant mars, un avis favorable de la Direction Générale des Finances Publique afin de pouvoir délivrer des reçus permettant aux donateurs de bénéficier d'avantages fiscaux lorsque ceux-ci feront un don au profit de cette aire de jeux. Concrètement le code général des impôts prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant des dons pour les particuliers, 60% du montant des versements pour les entreprises donatrices (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires).

C'est une très bonne nouvelle pour ce projet et nous allons donc pouvoir reprendre les démarches pour que le financement participatif soit ouvert le plus rapidement possible. Vous avez été nombreux à nous demander pour pouvoir effectuer un don.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de son ouverture.

Par ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente de 2 subventions que nous venons de solliciter.

Le choix de la structure et l'installation devraient pouvoir se faire dernier trimestre 2017.

## Civisme et bonne conduite

Avec l'arrivée des beaux jours, il est utile de rappeler quelques règles élémentaires :

Extrait de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999, relatif à la lutte contre le bruit :

**Article 2 :** Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, et causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

**Article 10 :** Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30, les samedis : 9h à 12h et 15h à 19h, les dimanches/ jours fériés : 10h à 12h**

**Article 12 :** Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Tout chien dont les aboiements fréquents et intempestifs seront audibles d'une propriété voisine habitée par des tiers sera réputé gênant.

## Informations pratiques

### VENTE DE COMPOST EXCEPTIONNELLE



Le Syctom du Loire Béconnais met en vente le compost produit par l'apport des déchets verts provenant des déchèteries et bennes déchets verts de plusieurs communes.

La vente aux particuliers, aura lieu pendant des permanences soit les vendredis ou les samedis, à la déchèterie (La Courterie) au Louroux-Béconnais (tarif 15,50€/ Tonne).

Les dates de vente sont les suivantes :

JOURS DE PERMANENCE	MARS			HORAIRES
VENDREDI	17	24	31 (limite des stocks)	14h00-18h00
SAMEDI	18	25	-	8h00-12h00

## Mémento

### Election présidentielle 2017

Les 23 avril et 7 mai prochain se déroulera l'élection présidentielle. Peuvent voter les électeurs inscrits avant le 31 décembre 2016.

Une pièce d'identité doit obligatoirement être présentée au moment du vote par l'électeur, même si celui-ci est connu des responsables du bureau de vote. La réception de la carte électorale se fera par voie postale, le 20 avril au plus tard (si vous ne l'avez pas, vous pouvez néanmoins voter). Le bureau de vote se tiendra de 8h à 19h dans la salle annexe de la mairie.

**Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous avez la possibilité de voter par procuration.**

Pour cela, vous aurez à remplir le formulaire Cerfa n° 14952\*01 (disponible en ligne et en gendarmerie) et à vous rendre en gendarmerie, muni d'une pièce d'identité, pour finaliser votre demande. N'attendez pas le dernier moment !

### Courses Cycliste

- Le 8 avril une course cycliste « AUDAX 200 km », organisée par les Randonneurs du Val d'Authion, traversera notre commune dans la matinée par la rue de Villemoisin et la rue de Saint-Georges-sur-Loire.
- Le 30 avril, la randonnée de cyclotourisme « Découverte de printemps » organisée par ASBL Cyclotourisme du Louroux-Béconnais traversera notre commune entre 7h30 et 15h par la rue de Villemoisin et la rue de Saint-Léger-des-Bois.

### À Saint Augustin

**Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel**, organisée par **La Leche League**, samedi 1<sup>er</sup> avril de 10h à 12h à la MCL. (Petit déjeuner à 9h30)

**Vie paroissiale** : messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois : dimanche 2 avril 10h30.

L'APE Albert Jacquard organise une **randonnée pédestre** le dimanche 2 avril. Ouvert à tous. Plusieurs parcours de niveaux différents (familles avec jeunes enfants, plus sportifs...)

Pour une organisation sécurisée, s'inscrire en laissant noms, prénoms, coordonnées téléphoniques (et mail si possible) sur papier libre dans la boîte aux lettres de l'APE (près de l'école Albert Jacquard)

#### **Festival Orgues de Barbarie et contes**

Vous avez des chutes de tissus dans vos placards ?! Alors ils peuvent servir pour embellir notre commune, lors du festival "Orgues de Barbarie et contes" des 3 et 4 juin,

Un atelier découpage et couture est organisé afin de fabriquer des guirlandes de fanions en tissus colorés :

➤ **mardi 11 et mardi 18 avril de 14h30 à 16h30 à la MCL**

Ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 8 ans, venir avec des ciseaux, un crayon à papier, un mètre de couturière.

Nous prendrons le temps de partager un goûter tous ensemble.

Inscriptions : 06.79.23.74.89 ou 02.41.39.97.27

L'association **St Ô se Bouge** organise une **Journée en Famille** le dimanche 9 avril. Plusieurs activités proposées.

Restauration sur place.

De 10h à 18h à la salle de sport de Saint-Augustin-des-Bois.

Ouvert à tous. **Infos** : [www.facebook.com/stosebouge](http://www.facebook.com/stosebouge).

Le dimanche 23 avril, l'**OGEC de l'école Ste Monique** organise un **Vide ta chambre** : vêtements enfants, articles de puériculture, jouets et jeux d'extérieurs... de 9h à 17h dans la cour de l'Ecole Ste Monique. Tarif pour exposer : 2 € le mètre (limité à 3 mètres). Ouvert à tous, entrée libre, restauration et bar sur place. Renseignements et inscriptions au 06.68.71.87.94 ou [ogec.stemonique49@gmail.com](mailto:ogec.stemonique49@gmail.com)

**Les matinées rencontres du Relais d'assistantes maternelles (Ram)** proposent des animations gratuites pour les moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents de 9h30 à 11h30 au Centre Polyvalent :

**Mardi 2 mai : collage**

#### **Avis aux amateurs !**

L'association **St Ô se Bouge** souhaite organiser une animation dans le bourg de Saint Augustin pour la **Fête de la Musique**, au mois de Juin. Si vous souhaitez participer, prenez contact avec l'association : [www.facebook.com/stosebouge](http://www.facebook.com/stosebouge).

Tous les participants seront les bienvenus !!!

### Près de chez nous

**Matinée des Ptits Loups** le jeudi 6 avril : carnaval de 9h30 à 11h Salle Yves Huchet du Louroux-Béconnais. Moment de partage, d'éveil et d'échange autour d'activités pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles ou leurs parents. Sur inscription au 02.41.27.00.72 ou par mail ([primage.beconnais@hotmail.fr](mailto:primage.beconnais@hotmail.fr)). Tarif 1 €/enfant. Places limitées.

**Bourse aux vêtements, Jouets, Livres enfants, Matériel de Puériculture** le Samedi 8 avril 2017 de 9h à 15h à la salle culturelle du Louroux-Béconnais. Saison Printemps/Eté

Contact renseignements : 02.41.95.46.49 ou mail [primage.beconnais@hotmail.fr](mailto:primage.beconnais@hotmail.fr) site internet : [www.primagebeconnais.fr](http://www.primagebeconnais.fr).

**17<sup>ème</sup> Triathlon du FCBSA (Fléchettes, Pétanque, Palets)**, le samedi 8 Avril 2017. Toutes les infos sur [www.fcbsa.footeo.fr](http://www.fcbsa.footeo.fr)

**Matches à domicile Football Club Bécon-Saint-Augustin (FCBSA)**, Complexe du Granit à Bécon :

- Dimanche 2 Avril : Becon St Augustin Fc 2 - Le Longeron Torfou 1 à 15H en Championnat D2.

- Dimanche 23 Avril : Becon St Augustin Fc 1 - Trelaze Eglantine 1 à 15H en Championnat PH.

- Dimanche 30 Avril : Becon St Augustin Fc 2 - Ingrandes Le Fresne 1 à 15H en Championnat D2.

#### **A l'Echappée Belle en avril :**

- **Chants de marins et d'escales** : « L'Equipage Hisse la Grand'Voile » – Par le groupe Force 5 le dimanche 2 Avril à 15h00, Salle Culturelle Frederic Chopin de Bécon Les Granits. Tarifs : 9,50€ / réduit 7,50€ / Pass Famille : 25€ (2 adultes, 1 ou 2 enfants)

- « **Mousse de bois et bain de gadoue** » par la Cie A Travers Champs- Marionnettes à partir de 5 ans, Tarif unique : 5€.

le mercredi 12 Avril à 10h, 15h et 17h à Villemoisan Salle de l'Auxence. Partenaire de l'événement : Foyer rural de Villemoisan.

**Randonnée « Découverte de Printemps »** : le dimanche 30 avril, départ et arrivée de la salle de sport du Louroux-Béconnais de 7h30 à 13h. Cyclo (80km, 65km, 35km), VTT (37km, 24 km, 18 km), pédestre (17km, 10 km, 7.5 km). Engagement de 0 à 7€.

**Cinéma** : Le CLIC de l'Anjou Bleu vous informe d'un prochain « **RDV Ciné-débat du CLIC** » lundi 24 avril à 14h30 au cinéma de la Maingué à Segré « **Adopte un veuf** ». Tarif 5€. Renseignements 02.41.92.27.43

Pour Saint-Georges-sur-Loire et Saint-Martin-de-Fouilloux retrouvez la programmation sur [www.cinevillages49.fr](http://www.cinevillages49.fr)

Pour Bécon-les-Granits, salle Frédéric Chopin, retrouvez la programmation sur <http://www.baladimages.fr/>

« **Tous en scène** » Vendredi 21 avril 2017 à 14h30 et « **RAID Dingue** » Vendredi 21 avril 2017 à 20h30

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 avril** par mail à

[communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.



**Ne pas jeter sur la voie publique**